

COMMUNIQUÉ FINANCIER

RÉSULTATS SEMESTRIELS S1-2024



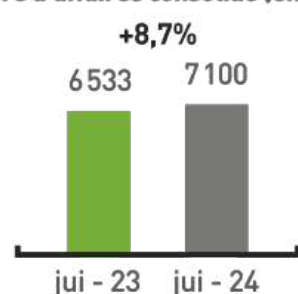
تأمين الوفاء
Wafa Assurance

Source de confiance

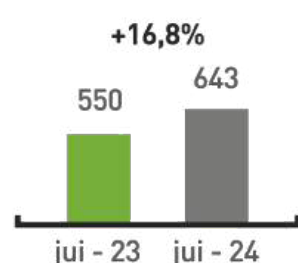
**Croissance soutenue de l'activité issue de la performance au Maroc et à l'international.
Résultats en hausse suite à la bonne tenue des indicateurs techniques et financiers.**

Le Conseil d'Administration de Wafa Assurance s'est réuni le jeudi 12 septembre 2024, sous la Présidence de Monsieur Boubker JAI en vue d'examiner l'activité de la compagnie et d'arrêter les comptes semestriels au 30 juin 2024.

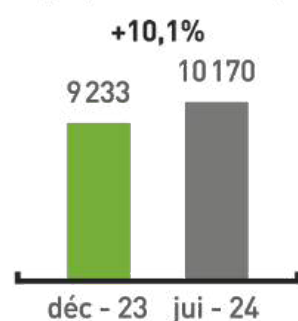
Chiffre d'affaires consolidé (en MDH)



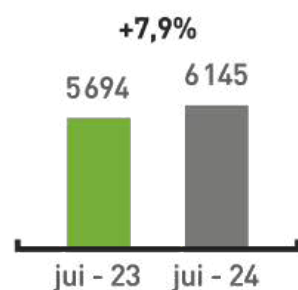
RNPG (en MDH)



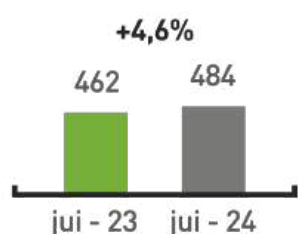
Capitaux propres consolidés (en MDH)



Chiffre d'affaires Social (en MDH)



Résultat net social (en MDH)



Comptes consolidés^(*)

Au 30 juin 2024, le Groupe Wafa Assurance réalise un chiffre d'affaires consolidé de 7 100 MDH en hausse de 8,7 % portée par la performance de l'activité au Maroc et à l'international.

En Vie, le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 3 470 MDH en hausse de 7,9 % tirée par la croissance en Epargne et la bonne tenue de l'activité Prévoyance.

En Non-vie, le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 3 629 MDH en progression de 9,5 % issue de la performance réalisée sur l'ensemble des branches Dommages au Maroc et à l'international.

Le RNPG ressort à 643 MDH en progression de 16,8 % suite à la croissance de l'activité et de la bonne tenue des indicateurs techniques et financiers au Maroc et à l'international.

Les fonds propres consolidés s'élèvent à 10 170 MDH en progression de 10,1 % tenant compte du résultat du semestre et de l'augmentation des plus-values latentes reconnues en capitaux propres.

Comptes sociaux

En social, le chiffre d'affaires semestriel s'établit à 6 145 MDH en progression de 7,9 %.

Le chiffre d'affaires Vie ressort à 2 921 MDH en progression de 6,4 % par rapport au 1^{er} semestre 2023, portée par le développement de l'activité Epargne et la bonne dynamique en Prévoyance.

Le chiffre d'affaires Non-Vie ressort à 3 224 MDH en progression de 9,2 % par rapport au 1^{er} semestre 2023 issue de la performance réalisée sur l'ensemble des branches dommages.

Le résultat net de la compagnie au titre du 1^{er} semestre 2024 s'établit à 484 MDH en progression de 4,6 % consécutivement à la croissance de l'activité et la bonne tenue des indicateurs techniques et financiers.

Les fonds propres sociaux s'élèvent à 6 595 MDH stables comparés à fin 2023 compte tenu de la distribution du dividende au titre de l'exercice précédent.

^(*) Le Groupe Wafa Assurance a opté pour l'application du « référentiel comptable transitoire de consolidation » tel que décrit par l'avis n° 26 du Conseil National de la Comptabilité et autorisé par l'ACAPS.

Contact : information.financiere@wafaassurance.co.ma

Lien internet : <https://www.wafaassurance.ma/fr/compagnie-assurance-maroc>



تأمين الوفاء
Wafa Assurance

RÉSULTATS 1ER SEMESTRE 2024

EXTRAIT DES NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Note 1 Principes et méthodes

Wafa Assurance SA est une société anonyme, filiale du groupe Al Mada et du groupe Attijariwafa bank. Elle est domiciliée au Maroc et son siège social est situé au 1, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca.

Le groupe Wafa Assurance a pour principales activités : l'assurance de personnes, de professionnels et d'entreprises.

Les états financiers consolidés de Wafa Assurance au titre de l'exercice clos le 30 juin 2024 portent sur la société Wafa Assurance SA et ses filiales, et sur les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint le cas échéant (l'ensemble désigné comme « le Groupe »). Ils ont été arrêtés par le conseil d'administration du 12 septembre 2024.

1.1 Référentiel comptable de consolidation

Au 30 juin 2024, le Groupe Wafa Assurance applique le « référentiel comptable transitoire de consolidation » pour l'établissement des comptes consolidés. Ce référentiel correspond aux normes IFRS dont l'application était obligatoire au 31 décembre 2022, telles qu'adoptées par l'UE et appliquées par le groupe Wafa Assurance pour l'exercice 2022. L'application du référentiel transitoire de consolidation implique la poursuite de l'application en juin 2024 des normes IFRS 4 et IAS 39, en lieu et place respectivement des normes IFRS 17 et IFRS 9, conformément à l'avis n° 26 du Conseil National de la Comptabilité et tel qu'autorisé par l'ACAPS en date du 4 Août 2023, et ce jusqu'à l'adoption de la norme IFRS 17 par les compagnies d'assurance au Maroc.

1.2 Principes et méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Wafa Assurance et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, Wafa Assurance dispose du contrôle ou d'une influence notable.

Conformément aux normes comptables internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque Wafa Assurance est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également d'autres facteurs.

Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysées afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Les entreprises associées sont les entités sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle.

Au 30 juin 2024, les entités contrôlées par le groupe sont consolidées par intégration globale.

Au cas par cas, Wafa Assurance applique l'exemption prévue au paragraphe 18 d'IAS 28. Les dites participations sont évaluées par conséquent à la juste valeur par le biais du résultat net. Wafa Assurance apprécie également le champ de consolidation des filiales détenues en fonction de leur caractère significatif ou non.

Une filiale est significative dès lors qu'elle dépasse un des seuils suivants :

- Le total bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé ;
- La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée ;
- Le chiffre d'affaires de la filiale est supérieur à 0,5% du chiffre d'affaires consolidé.

En plus, de ces critères quantitatifs, il est retenu un critère qualitatif lié à la notion d'investissement stratégique ou non pour Wafa Assurance. De ce fait, même si une société ne dépasse pas le seuil de signification, elle peut être intégrée dans le périmètre de consolidation car jugée comme activité stratégique.

Les OPCVM dédiés sont consolidés conformément à IFRS 10 qui explicite la consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement les fonds sous contrôle exclusif.

1.3 Règles et méthodes d'évaluation

1.3.1. Passifs techniques

CLASSIFICATION DES CONTRATS

Les contrats dont les principes de comptabilisation et d'évaluation relèvent de la norme IFRS 4 incluent :

- Les contrats d'assurance comportant un aléa pour l'assuré. Cette catégorie recouvre les contrats de prévoyance, retraite, dommages aux biens et les contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher ;
- Les contrats financiers émis par l'assureur comportant un élément de participation aux bénéfices (PB) discrétionnaire
- Les contrats financiers relevant de la norme IAS 39 correspondent aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire : contrats d'épargne en unités de compte sans support dirham et sans garantie plancher.

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance et qui ne sont pas non plus des contrats financiers relèvent :

- soit de la norme IFRS 15 s'ils correspondent à une prestation de services ;
- soit de la norme IAS 19 pour les contrats souscrits dans le cadre d'un engagement social du groupe envers ses salariés.

a. Contrats d'assurance et contrats financiers avec PB discrétionnaire

Les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont comptabilisés selon les principes comptables appliqués par le groupe Wafa Assurance, à

l'exception des dispositions spécifiques introduites par la norme IFRS 4 et relatives à la comptabilité reflet et au test de suffisance des passifs.

Les engagements font l'objet de ce test pour vérifier si les passifs d'assurance, nets d'actifs d'assurance (participation aux bénéfices différées active, et autres actifs incorporels liés à l'assurance) sont suffisants, par comparaison avec la valeur estimée des flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance et d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

a.1. Contrats d'assurance

Les contrats en vertu desquels la Compagnie accepte un risque d'assurance significatif de la part d'un tiers (l'assuré) en acceptant d'indemniser l'assuré ou un autre bénéficiaire, si un événement futur incertain déterminé (l'événement assuré) a des conséquences défavorables pour le titulaire ou un autre bénéficiaire, sont classés dans la catégorie des contrats d'assurance.

Un risque d'assurance se définit comme un risque autre que financier, le risque financier correspondant lui-même à un risque de variation potentielle future d'un taux d'intérêt, cours d'une valeur mobilière, cours d'une matière première, taux de change ou d'une autre variable non financière dès lors que celle-ci n'est pas spécifique à l'une des parties au contrat (il s'agirait sinon d'un risque d'assurance).

→ Les principaux risques d'assurance portent sur la mortalité, la longévité, la morbidité, l'incapacité, la santé, ou encore sur la responsabilité civile et les dommages aux biens.

a.2. Contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire

Les contrats qui n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance ou l'exposent à un risque d'assurance non significatif sont classés dans la catégorie des contrats financiers lorsqu'ils créent un actif ou un passif financier.

Ils sont qualifiés de contrat financier avec participation aux bénéfices discrétionnaire dès lors qu'il existe un droit pour le titulaire d'un contrat d'obtenir en raison de dispositions contractuelles et/ou réglementaires, en supplément des éléments garantis, des bénéfices additionnels.

→ Les contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire recouvrent principalement les contrats d'épargne en dirhams.

a.3. Contrats hybrides

En application des règles normatives, notamment IFRS 4, les composantes des contrats dits multi-supports émis par le groupe ne sont pas séparées et sont traités dans le cadre des contrats d'assurance.

b. Contrats d'investissement (IAS 39)

Les contrats financiers sont évalués à l'origine à leur juste valeur. Les chargements sur primes sont comptabilisés dans le poste produits des autres activités.

Les contrats financiers en unités de compte sont valorisés ultérieurement à la juste valeur, avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat.

Les évaluations ultérieures des contrats d'investissement en unités monétaires sont effectuées à la juste valeur qui correspond à la valeur de rachat par le souscripteur.

COMPTABILISATION DES CONTRATS D'ASSURANCE ET DES CONTRATS D'INVESTISSEMENT COMPORTANT UNE CLAUSE DE PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DISCRÉTIONNAIRE

Comme l'autorise IFRS 4, les contrats d'assurance et les contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont comptabilisés selon les principes retenus par Wafa Assurance en application des normes locales, à l'exception des dispositions spécifiques introduites par la norme IFRS 4 au titre des provisions d'égalisation, de la comptabilité reflet et du test de suffisance des passifs.

c. Passifs techniques des contrats d'assurance et des contrats financiers avec participation discrétionnaire

c.1. Assurance non-vie

Les provisions techniques des contrats d'assurance non-vie comportent :

- les provisions de sinistres, permettant de couvrir le coût total des sinistres survenus et restant à régler ;
- les provisions relatives à l'acquisition des primes (principalement les provisions pour primes non acquises), permettant de reconnaître dans le résultat d'un exercice les primes relatives aux risques réellement couverts au cours de cet exercice et donc de reporter la part des primes émises au cours de l'exercice qui concerne une période de couverture des risques postérieure à l'exercice en cours.

Les provisions de sinistres résultent d'une part d'une évaluation dossier par dossier des sinistres déclarés mais non payés, et d'autre part d'une estimation des sinistres tardifs. Ces provisions sont minorées des recours. Les provisions pour sinistres tardifs (Incurred But Not Reported – IBNR) correspondent à une estimation de la charge des sinistres survenus sur l'exercice mais non encore déclarés et, le cas échéant, à une évaluation complémentaire de la provision déterminée dossier par dossier. Leur détermination résulte d'une part, de l'application de méthodes statistiques déterministes sur la base de données historiques et d'autre part, de l'utilisation d'hypothèses actuarielles faisant appel aux jugements d'experts pour estimer la charge à l'ultime.

c.2. Assurance vie et contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire

Les provisions mathématiques des contrats d'assurance vie ou des contrats financiers avec participation discrétionnaire correspondent à la différence de valeur actuelle des engagements de l'assureur et de l'assuré. Les provisions sont calculées en utilisant des méthodes actuarielles qui incluent des hypothèses portant sur les primes, la performance des actifs financiers, les taux de rachat des contrats et l'évolution des frais généraux. Dans le cas particulier de contrats en unités de compte, la valeur de l'épargne comptabilisée au passif repose sur la valeur des actifs financiers (les unités de compte) détenus en représentation des contrats. Les revalorisations des actifs et des passifs des contrats en unités de compte sont constatées en résultat où elles se neutralisent.

Filiale d'Attijariwafa bank



تامين الوفاء
Wafa Assurance

RÉSULTATS 1ER SEMESTRE 2024

Lorsque les chargements sur primes, sur encours ou les prélèvements sur les produits financiers s'avèrent insuffisants pour couvrir les charges de gestion futures, Wafa Assurance enregistre une provision de gestion.

Enfin, une provision pour participation aux bénéfices est comptabilisée lorsqu'une rémunération excédant le minimum garanti est affectée, contractuellement ou réglementairement, aux assurés ou aux souscripteurs de contrats individuels ou collectifs et ne leur a pas été distribuée au cours de la période. Cette provision est, le cas échéant, complétée de la participation aux bénéfices différée qui résulte de l'application du principe de la comptabilité reflet.

d. Application de la comptabilité reflet et participation aux bénéfices différée

Les contrats d'assurance ou d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une "comptabilité reflet" (shadow accounting) conformément à l'option offerte par IFRS 4. Cette comptabilité reflet consiste à enregistrer dans un poste de participation aux bénéfices différée la part des revalorisations positives ou négatives des actifs financiers adossés à ces contrats qui, potentiellement, reviennent aux assurés.

Cette participation aux bénéfices différée est comptabilisée au passif (passifs techniques des contrats) ou à l'actif, selon les mêmes modalités que le sous-jacent : en contrepartie du résultat ou des autres éléments du résultat global.

La provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée en appliquant aux montants des réévaluations de l'actif les taux de participation estimés sur la base des clauses de participation aux bénéfices réglementaires et contractuelles et de la politique de distribution de la compagnie.

En cas de moins-value latente nette, une participation différée active n'est enregistrée que si son imputation, par entité, sur des participations futures est fortement probable.

e. Test de suffisance des passifs

Wafa Assurance s'assure à chaque arrêté que les passifs des contrats d'assurance et des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire comptabilisés (nets des frais d'acquisition reportés correspondants et des immobilisations incorporelles liées) sont suffisants au regard de leurs flux de trésorerie futurs estimés.

Le test de suffisance des passifs à appliquer pour cette vérification doit respecter au minimum les critères suivants définis par la norme :

- prise en compte de l'ensemble des flux de trésorerie futurs contractuels y compris les frais de gestion associés, les commissions ainsi que les options et garanties implicites de ces contrats ;
- si le test fait apparaître une insuffisance, celle-ci est intégralement provisionnée avec incidence en résultat.

En outre, lorsqu'une provision pour insuffisance de prime est comptabilisée dans les comptes locaux (provision pour risque en cours), celle-ci est conservée dans les comptes consolidés.

1.3.2. Revenus des contrats d'assurance et des contrats financiers avec participation discrétionnaire

Primes

Le chiffre d'affaires relatif aux contrats d'assurance vie et d'investissement avec participation discrétionnaire correspond aux primes des contrats en vigueur durant l'exercice, nettes d'annulation et corrigées des primes à émettre pour la part acquise à des exercices ultérieurs. Le chiffre d'affaires des contrats d'assurance non-vie correspond aux primes émises hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes, de la variation des primes restant à émettre et de la variation des primes à annuler. Les primes émises ajustées de la variation des provisions pour primes non acquises constituent les primes acquises.

Charges des prestations des contrats

Les charges des prestations des contrats d'assurance vie et des contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire regroupent :

- l'ensemble des prestations dès lors qu'elles ont fait l'objet d'un règlement au bénéficiaire ;
- les intérêts techniques et participations aux bénéfices pouvant être inclus dans ces prestations ;
- les variations des provisions techniques ;
- l'ensemble des frais supportés dans le cadre de la gestion et du règlement des prestations.

Les charges des prestations des contrats d'assurance non-vie comprennent essentiellement les prestations et frais payés, ainsi que la variation des provisions pour sinistres à payer.

1.3.3. Placements des activités d'assurance

a. Classification

Les actifs financiers sont classés dans une des quatre catégories suivantes :

- Les actifs à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat, qui regroupent les actifs financiers en représentation des contrats en unités de compte. Le Groupe n'a pas désigné à la première comptabilisation par option des titres à la juste valeur par résultat.
- Les actifs détenus jusqu'à l'échéance (dits HTM « Held-To-Maturity ») qui correspondent aux titres que le groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur remboursement ou leur échéance. Cette catégorie n'est pas utilisée par le Groupe au 30 juin 2024.
- Les prêts et créances recouvrent les actifs financiers non dérivés avec des paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et autres que ceux qui sont classés parmi les actifs détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente.
- Les actifs disponibles à la vente (dits AFS « Available-For-Sale ») sont ceux que l'entreprise n'a pas l'intention manifeste de céder mais qu'elle pourra être amenée à vendre pour répondre par exemple à des besoins de liquidité. Ils regroupent les actifs financiers qui ne sont pas classés dans les autres catégories.

b. Méthode d'évaluation

Les actifs disponibles à la vente ainsi que les actifs en juste valeur avec variation de juste valeur par résultat sont valorisés ultérieurement à la juste valeur.

La variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente sur la période est enregistrée

directement en capitaux propres en tenant compte des droits des assurés et de la fiscalité (principe de la comptabilité reflet).

La variation de juste valeur des actifs en juste valeur par résultat est constatée dans le compte de résultat en tenant compte des droits des assurés et de la fiscalité (principe de la comptabilité reflet).

Les prêts et créances et les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti.

Le groupe Wafa Assurance distingue trois catégories d'instruments financiers :

Catégorie 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif.

Catégorie 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation standards reposant sur des paramètres principalement observables.

Catégorie 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant principalement sur des paramètres inobservables.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se présentent par catégorie de juste valeur comme suit :

Catégorie IAS 39	Nature d'actifs	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	30/06/2024
Actifs disponibles à la vente	Titres à revenus fixes	28 632 252			28 632 252
	Actions et autres titres à revenu variable	17 733 125	7 191 048		24 924 173
Actifs à la JV par le résultat	Placements représentant des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré	1 048 563			1 048 563
	Total	47 413 940	7 191 048	0	54 604 988

Catégorie IAS 39	Nature d'actifs	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	31/12/2023
Actifs disponibles à la vente	Titres à revenus fixes	26 924 533			26 924 533
	Actions et autres titres à revenu variable	16 784 746	7 575 327		24 360 072
Actifs à la JV par le résultat	Placements représentant des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré	1 131 704			1 131 704
	Total	44 840 982	7 575 327	0	52 416 309

c. Modalités de dépréciation

Les actifs financiers autres que ceux évalués à la juste valeur par résultat sont soumis à un test de dépréciation à chaque date d'arrêté des comptes.

c.1. Actifs comptabilisés au coût amorti et instruments de dette disponibles à la vente

Pour les obligations détenues jusqu'à l'échéance ou disponibles à la vente, une dépréciation fondée sur la juste valeur est enregistrée au compte de résultat s'il est probable que les flux de trésorerie ne seront pas pleinement recouverts du fait de l'existence d'une ou plusieurs indications objectives de dépréciation. Pour cela, le Groupe considère divers facteurs (occurrence d'un événement de crédit, faillite de l'entité de référence, défaut de paiement et restructuration, observation de difficultés financières significatives de la contrepartie, concessions significatives consenties au profit de l'emprunteur, etc.).

c.2. Instruments de capitaux propres disponibles à la vente

Le groupe Wafa Assurance détermine à chaque arrêté pour les instruments de capitaux propres disponibles à la vente s'il existe une indication objective de dépréciation caractérisée par :

- une moins-value latente prolongée : une juste valeur inférieure au coût d'acquisition depuis plus de 12 mois; ou
- une moins-value latente significative : une juste valeur inférieure de plus de 30 % du coût moyen d'acquisition de l'instrument à la date d'arrêté.

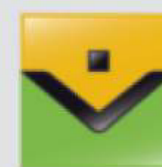
Lorsqu'une telle indication objective de dépréciation est constatée, la moins-value latente cumulée comptabilisée jusqu'ici directement en capitaux propres est enregistrée automatiquement en résultat.

1.3.4. Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou construction) détenu par le groupe pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital, plutôt que pour l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ou le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Conformément à l'option prévue par IAS 40, le groupe a choisi le modèle d'évaluation au coût pour ses immeubles, à l'exception des immeubles supports de contrats en unités de compte, qui sont évalués à la juste valeur.

À chaque date de clôture, l'existence d'un quelconque indice montrant une perte de valeur est appréciée. L'existence d'indications de pertes de valeur conduit le groupe à estimer la valeur recouvrable de l'immeuble concerné, déterminée selon l'expertise à laquelle procède le groupe Wafa Assurance pour son patrimoine immobilier.



تأمين الوفاء
Wafa Assurance

RÉSULTATS 1ER SEMESTRE 2024

INFORMATIONS SECTORIELLES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS

	EXERCICE 2024.06				EXERCICE 2023.12			
	Assurance	Assistance	Autres activités	Total	Assurance	Assistance	Autres activités	Total
Chiffre d'affaires	6 875 326	224 494		7 099 820	12 384 727	339 395		12 724 122
Résultat opérationnel	722 390	39 316	-3 208	758 498	810 969	97 211	-6 166	902 014
Impôts sur les sociétés	-97 294	-20 562		-117 856	-159 002	-44 839		-203 841
Capitaux propres-part du groupe	10 016 364	80 419	72 728	10 169 510	8 771 838	62 892	397 774	9 232 504
Résultat net part du groupe	639 771	6 094	-3 208	642 657	659 644	17 020	-6 165	670 499
Dettes de financements	0		110	110	3 726		110	3 836
Placements	55 532 210	509 210	161 247	56 202 667	53 073 181	478 913	483 415	54 035 509
Actifs incorporels	134 447	437	400	135 284	135 125	221	400	135 746
Actifs corporels	208 186	18 754	3 200	230 140	220 536	19 681	3 644	243 861
Autres actifs non courants	19 388	0	0	19 388	33 205	0	0	33 205
Total Actif	67 982 760	739 507	198 027	68 920 294	63 570 696	622 114	522 164	64 714 974

INFORMATIONS SECTORIELLES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS PAR PAYS - EN KMAD

	EXERCICE 2024.06						EXERCICE 2023.12					
	MAROC	TUNISIE	CAMEROUN	COTE D'IVOIRE	SENEGAL	Total	MAROC	TUNISIE	CAMEROUN	COTE D'IVOIRE	SENEGAL	Total
Chiffre d'affaires	6 319 820	219 393	125 280	234 618	200 709	7 099 820	11 346 409	437 735	197 116	404 766	338 096	12 724 122
Résultat opérationnel	701 420	43 162	3 150	10 366	399	758 498	779 306	71 964	14 263	33 139	3 342	902 014
Impôts sur les sociétés	-95 928	-18 677	-2 734	-352	-165	-117 856	-170 922	-29 460	-2 769	-607	-84	-203 841
Capitaux propres-part du groupe	10 017 633	37 508	-13 171	110 403	17 138	10 169 510	9 074 559	51 045	-7 281	89 763	24 419	9 232 504
Résultat net part du groupe	617 032	13 471	1 906	10 014	234	642 657	601 620	23 386	9 703	32 532	3 258	670 499
Dettes de financements	110					110	3 836					3 836
Placements	51 892 918	2 453 511	520 754	798 367	537 117	56 202 667	49 880 994	2 291 332	321 163	909 892	632 127	54 035 509
Actifs incorporels	130 587	1 979	351	285	2 083	135 284	131 855	1 879	159	424	1 428	135 746
Actifs corporels	210 909	5 194	4 014	7 479	2 543	230 140	223 256	4 980	4 431	8 284	2 911	243 861
Autres actifs non courants	16 046	3 326	15		0	19 388	29 827	3 362	16		0	33 205
Total Actif	63 787 603	2 761 316	731 746	959 024	680 604	68 920 294	59 457 432	2 633 018	601 896	1 134 554	888 074	64 714 974

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES - COMPTES CONSOLIDES

forvis
mazars

76, Bd Abdelmoumen
Résidence Koutoubia, 7ème étage
Casablanca - Maroc

pwc

PwC Maroc
Lot 57 Tour CFC - Cas Anfs
20220 Hay Hassani Casablanca

Wafa Assurance

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2024

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire des comptes consolidés de la société Wafa Assurance S.A et de ses filiales (Groupe Wafa Assurance) comprenant le bilan consolidé, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat net des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, l'état des flux de trésorerie consolidés, l'état de variation des capitaux propres consolidés ainsi qu'un résumé des notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 10 435 003, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 664 848.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire consolidée, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Wafa Assurance arrêtés au 30 juin 2024, conformément au référentiel comptable transitoire de consolidation autorisé par l'avis n°26 du Conseil National de la Comptabilité et par l'ACAPS, tel que ce référentiel est décrit dans les notes annexes jointes.

Casablanca, le 26 septembre 2024

Les Commissaires aux Comptes

Forvis Mazars

forvis
mazars
76, Bd Abdelmoumen Rés. Koutoubia
7ème étage - Casablanca
Taha Petaoudis
Associé

PwC Maroc

PwC Maroc
Lot 57 Tour CFC - Cas Anfs
20220 Hay Hassani Casablanca
T: +212 (0) 5 22 88 10 10 F: +212 (0) 5 22 88 10 10
M: +212 (0) 5 22 88 10 10
Mohamed Rqibate
Associé

Filiale d'Attijariwafa bank